Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le 04/09/2026
ID : 007-210703435-20260831-DB_41_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 41 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- En exercice: 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 1

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 31 Août 2026 à 18h30

Date de convocation : 25 août 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas Inselin, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Aurore LASSON, Danièle ROURESSOL, Sarah WARTENA, Isabelle MANENT, MM. Régis ARLAUD, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET, Guillaume EXBRAYAT, et Guillaume LOPEZ.
Absent : Mme Amandine MOLLIER donne pouvoir à M. Guillaume EXBRAYAT,
Secrétaire de séance : Mme Karine LADET

Objet : Convention Lire et Faire Lire année scolaire 2026-2027

Le maire donne des renseignements de la convention :
La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL)s'engage à organiser et coordonner, à l'aide de bénévoles relais locaux, l'opération Lire et Faire Lire dans l'école de Vinezac toute l'année scolaire 2026-2027.
Pour mener à bien ce programme, une participation forfaitaire annuelle liée aux frais de fonctionnement du dispositif et aux journées de formation des bénévoles est demandée.
Le montant pour l'école de Vinezac est de 210 €.
La commune conventionne avec la FOL depuis plusieurs années.
Après délibération le conseil à l'unanimité est favorable et autorise le maire à signer une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 1er septembre 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT